



# **CITE FOOT II**

## **2009-2012**

### **Saisons sportives**

**2009-2010, 2010-2011, 2011-2012**



**DIRECTION DES SPORTS**

**Plan CITE FOOT II – 2009/2012**

**La Ville de Nantes**

**La Fédération Française de Football**

**L'Office Municipal du Sport de Nantes**

**Les clubs concernés :**

**AEP Saint Médard - ACS Dervallières -  
Don Bosco Sports Nantes - CCS Saint Félix  
Saint-Joseph de Porterie Football - ESP Saint Yves  
ES Pin Sec - Etoile du Cens - FC Toutes Aides  
JSC Bellevue - La Mellinet - La Saint-Pierre  
Métallo Sport Chantenaysien - Nantes Sud 98 - RACC**

**SAISONS SPORTIVES**

**2009-2010, 2010-2011, 2011-2012**

**CITE FOOT 2009 – 2012. Convention d'objectifs entre la Ville de Nantes, la Fédération Française de Football, l'Office Municipal du Sport et les clubs :**

**AEP Saint Médard, ACS Dervallières, Don Bosco Sports Nantes, Saint-Joseph de Porterie Football, CCS Saint Félix, Espérance Saint-Yves, ES Pin-Sec, Etoile du Cens, FC Toutes Aides, JSC Bellevue, La Mellinet, La Saint-Pierre, Métallo Sport Chantenaysien, Nantes Sud 98, RACC ; relative aux saisons sportives : 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La **VILLE DE NANTES**, représentée par Monsieur Jean-Marc AYRAULT, Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008,

La **Fédération Française de Football**, représentée par Monsieur Jean-Pierre ESCALETES, son Président, agissant en cette qualité en vertu des statuts,

L'**Office Municipal du Sport de NANTES**, représenté par Monsieur Gaëtan CHENARD, son Président, agissant en cette qualité en vertu des statuts,

D'UNE PART

ET

Les Associations Sportives suivantes :

L'**AEP Saint Médard** pour la section football  
représentée par son Président, Monsieur Bruno BELLET, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

L'**ACS Dervallières** pour la section football  
représentée par son Président, Monsieur Nabii BOURACHID, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

**Don Bosco Sports Nantes** pour la section football  
représentée par son Président, Monsieur Gilles VINET, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

**Saint-Joseph de Porterie Football** pour la section football  
représentée par son Président, Monsieur Yves RETAILLEAU, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

Le **CCS Saint Félix** pour la section football  
représenté par son Président, Monsieur Jean OLIVIER, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

L'**Espérance Saint-Yves**  
représentée par son Président, Monsieur Pierrick RAGOT, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

L'**ES Pin-Sec**  
représentée par son Président, Monsieur Romain RUIZ, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

**L'Etoile du Cens**

représentée par son Président, Monsieur Pierrick POULLAIN, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

**Le FC Toutes-Aides**

représenté par son Président, Monsieur Benoit VEILHAN, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

La **JSC Bellevue** pour la section football

représentée par son Président, Monsieur Daniel PRAUD, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

**La Mellinet**

représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves OLIVEIRO, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

**La Saint-Pierre**

représentée par son Président, Monsieur Robert FIEGEL, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

**Métallo Sport Chantenaysien** pour la section football

représenté par son Président, Monsieur Guy Le NAIR, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

**Nantes Sud 98**

représenté par son Président, Monsieur Dominique GORAUD, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

Le **RACC** pour la section football

représenté par son Président, Monsieur Daniel CADIOT, agissant en cette qualité, en vertu des statuts,

D'AUTRE PART,

## **S'appuyant :**

- Sur le positionnement général du football, premier sport pratiqué en terme d'effectifs licenciés sur le territoire national, régional, départemental et local ;
- sur le rôle majeur que présente sa pratique dans les clubs formateurs de jeunes comme facteur d'éducation, d'intégration et vecteur de renforcement de cohésion sociale dans les quartiers ;
- sur la nécessité de s'opposer à l'instauration de la violence et des incivilités dans le sport et en particulier dans le football ;
- sur le constat d'une dynamique associative réelle mais fragile ;

## **S'engagent activement et conjointement au travers des principes affirmés par la Charte du football nantais:**

- à développer et à améliorer les possibilités de pratique du football amateur pour l'ensemble de la population nantaise intéressée, dans le cadre d'un projet global, commun aux acteurs locaux concernés et formalisant les bases d'un partenariat entre les clubs, l'O.M.S., la Fédération et la Ville ;
- à mutualiser les énergies pour agir contre la violence et les incivilités ;
- à former des encadrants et des dirigeants ainsi que de jeunes arbitres ;
- à optimiser l'offre d'équipements sportifs de qualité ;

Les orientations stratégiques retenues par ce projet, après consultation des différents partenaires, sont au nombre de sept :

1. Améliorer quantitativement et qualitativement les ressources bénévoles des clubs.
2. Renforcer les compétences techniques des éducateurs et arbitres
3. Garantir un accès à la pratique pour tous et favoriser la cohésion sociale
4. Développer un projet éducatif et citoyen
5. Engager une politique de restructuration associative et améliorer la cohésion inter-clubs.
6. Accompagner le développement de la pratique par des installations rénovées, modernisées et plus largement mutualisées.
7. Déterminer des objectifs sportifs compétitifs et intégrer les nouveaux modes de pratique.

Pour chacun des sept axes sont détaillés : les objectifs opérationnels, les actions à mettre en place et les modalités d'intervention de la Ville.

L'engagement de la Ville de Nantes repose sur quatre principes :

1. Un engagement de 80 000 € par saison sportive en partie indexé selon l'atteinte des objectifs du plan ;
2. La responsabilité des acteurs impliqués, chacun pour ce qui les concernent dans le financement des actions retenues ;
3. La durabilité du partenariat qui engage les contractants sur la période 2009-2012 ;
4. Le pilotage, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre opérationnelle du plan.

Un comité de pilotage du projet est créé, il rassemble les acteurs et se charge de la mise en œuvre et du suivi des opérations prévues.

## **PARTENAIRES**

Les partenaires du projet « Cité Foot » accompagnent chacun pour ce qui le concerne la mise en œuvre d'un volet particulier du plan. Il s'agit : de la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports, du Conseil Général de Loire-Atlantique, du FCN, du CROS et du CDOS.

# **CITE FOOT CHARTRE DU FOOTBALL NANTAIS : « Si t'es foot... »**

## **Principes**

La Ville de Nantes, la Fédération Française de Football, l'Office Municipal du Sport et les clubs nantais s'engagent sur des principes et des valeurs communs.

Ils défendent un sport sans violence, citoyen, respectueux des valeurs de tolérance et d'intégration, qui soit un repère pour la jeunesse.

La Ville de Nantes, la Fédération et ses partenaires s'engagent à donner ensemble une image positive du football, de l'institution et de leurs équipes, par leur comportement, leurs déclarations, leurs actes sur le terrain et dans la vie.

Cette chartre est une volonté claire de communication pour définir des règles de vie commune dans les projets et objectifs qui les animent. Elle est complétée par la fiche action « Cité Foot – Citoyenneté » qui en décrit la mise en œuvre.

## **Les dirigeants, les entraîneurs, les arbitres, les joueurs, les parents, les spectateurs, les partenaires s'engagent :**



« Si t'es foot... Aux règles du jeu tu te conformeras. »



« Si t'es foot... Les décisions de l'arbitre tu respecteras. »



« Si t'es foot... L'adversaire et les partenaires tu considéreras. »



« Si t'es foot... Violence et tricherie tu banniras. »



« Si t'es foot... Maîtrise de soi, toujours tu conserveras. »



« Si t'es foot... Sur le terrain, dans la vie, loyalement tu iras. »



« Si t'es foot... Respectueux, généreux et tolérant tu seras. »

**Le strict respect de la Charte et de l'axe « Citoyen » conditionne la participation de la Ville à l'ensemble du projet.**

# Améliorer quantitativement et qualitativement les ressources bénévoles des clubs

## I - Orientation stratégiques

I Améliorer quantitativement et qualitativement les ressources bénévoles des clubs.

## I - Objectifs opérationnels :

IA Elaborer des stratégies de recrutements de nouveaux bénévoles

IB Développer la formation et la valorisation de l'investissement associatif.

## III - Actions à réaliser :

IA1 Se doter d'outils permettant « d'aller vers » les familles, d'expliquer et de mobiliser les bénévoles potentiels (organigramme, livrets, guide...). Reconnaissance du rôle du bénévole méritant et parfois non qualifié.

IA2 Détecter et solliciter les compétences professionnelles des parents. S'appuyer sur des actions ponctuelles d'envergures pour inciter à l'investissement. Utiliser le levier de la parentalité dans les petites catégories.

IA3 Repérer, accompagner et valoriser les jeunes désireux de s'investir bénévolement au sein de l'association.

IB4 Développer un fonctionnement collégial et délégataire (formation « animer une équipe de dirigeants, déléguer et motiver un dirigeant ») et s'appuyer sur les outils existants de simplification des démarches techniques et administratives (téléchargement des feuilles de matchs...).

IB5 Valoriser l'implication bénévole (tenue club, dotation en places de matchs du FCN et/ou de spectacles, convivialité, licence offerte, et prise en charge des coûts liés au matériel et au consommable informatique).

IB6 Mettre en place des réunions d'information ou des séances internes de formation (feuille de match, organisation de plateaux, lois du jeu...).

# Renforcer les compétences techniques des éducateurs et arbitres

## I - Orientation générale

II Renforcer les compétences techniques des éducateurs et arbitres

## II - Objectifs opérationnels :

IIC Accroître les ressources techniques internes pour améliorer l'accueil et l'offre technique

IID S'engager dans un dispositif de formation performant

## III - Actions à réaliser :

IIC7 Identifier, professionnaliser et former un responsable technique du club (Coordonnateur/entraîneur général du club. Mettre l'accent sur le contenu technique des séances).

IIC8 Repérer, tuteur et former des jeunes éducateur potentiels (U17/U19...). Passage systématique du diplôme de Jeune Animateur (J.A -site nantais de formation : la Mellinet).

IIC9 Valoriser les éducateurs impliqués en facilitant économiquement et matériellement leur investissement (tenue du club, licences, formation AAEJ, convivialité..)

IID10 En lien avec le District de Football, mobiliser le plus grand nombre de salariés et de bénévoles sur les formations proposées par la Commission Technique Départementale. Elaborer un plan de formation pour chaque club signataire et distinguant formation de masse/qualifiante et professionnalisante (JA, AAEJ, AFQ, I1, I2...)

IID11 Poursuivre les partenariats menés avec le CG44 (formation) et la Ville (Soutien technique) relatifs à l'encadrement des équipes jeunes.

IID12 En lien avec le District et Nantes Sud 98 développer à l'ensemble du territoire le concept d'une Ecole Nantaise d'Arbitrage. Tester le système du tutorat interne aux clubs (un arbitre en forme un autre).

## **Garantir un accès à la pratique pour tous et favoriser la cohésion sociale**

### **I - Orientation générale**

III Garantir un accès à la pratique pour tous et favoriser la cohésion sociale

### **II - Objectifs opérationnels :**

IIIE Densifier les partenaires et mener des projets concertés au sein des sites prioritaires

IIIF Confirmer les dispositifs économiques actuels permettant un accès à la pratique pour le plus grand nombre.

### **III - Actions à réaliser :**

IIIE13 En lien avec l'Animation Sportive Municipale, développer des actions de développement au sein des ZUS avec ou sans club (ex: tournoi « laissez nous jouer ») et solliciter le parrainage du FCN sur certaines de ces initiatives.

IIIE14 Initier un projet de relance et de structuration d'une école de football sur le quartier de Malakoff.

IIIE15 En relation avec le District et les clubs, recréer du lien avec le mouvement scolaire (écoles élémentaires ZEP, collèges RAR et Sections Sportives Scolaires).

IIIF16 Maintenir un prix de licence financièrement abordable pour l'ensemble des catégories jeunes (paiement échelonné, tarif dégressif pour les fratries)

IIIF17 Réaffirmer les dispositifs actuellement engagés et liés aux visites médicales.

IIIF18 Améliorer l'information des clubs sur les dispositifs d'aides existants (CAF, Assistantes Sociales de secteurs ...), emploi aidé/fiscalité.

# Développer un projet éducatif et citoyen

## I - Orientation générale

IV Développer un projet éducatif et citoyen.

## II - Objectifs opérationnels

IVG Au-delà de la pratique du football, élaborer un système de valeurs partagées.

IVH Réaffirmer ses convictions en matière de Fair-play.

## III - Actions à réaliser

IVG19 S'appuyer sur le dispositif associatif d'accompagnement à la scolarité pour conjuguer pratique du football et soutien scolaire ; découverte des métiers du football dans le cadre du programme de Réussite Educative et en lien avec le FCN.

IVG20 Elaborer au sein de chaque club, un projet éducatif support du projet sportif. Travailler à l'obtention du label de Qualité FFF/ADIDAS de son école de football.

IVG21 En lien avec le District de football, Nantes Métropole et divers acteurs locaux, s'impliquer dans l'action de formation « 1 but pour l'emploi ».

IVH22 En relation avec le CG44 et le District de L.A, réaffirmer l'adhésion à la charte départementale du jeune footballeur.

IVH23 Développer et valoriser les bonnes pratiques relatives au fair-play et à la lutte contre toutes les formes de discrimination (réseau Licra, actions de prévention, rencontres, débats et formations de l'encadrement sportif).

IVH24 En lien avec la Cellule Départementale de Veille contre les incivilités et la violence dans le sport (DRDJS) assurer un suivi régulier sur l'actualité des clubs nantais.

IVH25 En lien avec la Ligue Atlantique de Football, promouvoir le sport santé par l'installation de DAE sur toutes les plaines de jeux fréquentées par les clubs signataires

## **Engager une politique de restructuration associative et améliorer la cohésion inter-clubs**

### **I - Orientation générale**

V Engager une politique de restructuration associative et améliorer la cohésion interclubs.

### **II - Objectifs opérationnels :**

VI Développer une nouvelle stratégie du « Faire ensemble ».

VJ Mettre en œuvre des actions ponctuelles solidaires.

### **III - Actions à réaliser :**

VI26 Créer des ententes pour lutter contre l'érosion du nombre de licenciés dans certaines catégories d'âges (système d'entraide) et s'appuyer sur les procédures fédérales facilitantes.

VI27 Favoriser les fusions, dissolution / création sur les modèles de Nantes Sud 98 et Saint Joseph de Porterie Football pour tendre vers le gabarit de 300 licenciés préconisé par le District et lutter ainsi contre les surabondances des acteurs et d'offres sur certains territoires.

VI28 Activer un réseau de partage d'informations destiné à mutualiser certaines ressources et compétences techniques notamment à l'entame de la saison (équipes incomplètes, déficit d'arbitres...). Temps d'échange à initier début juin.

VJ29 Systématiser l'invitation des « clubs nantais amis » aux divers tournois initiés par une association nantaise.

VJ30 Positionner sur le calendrier un tournoi labellisé Cité-Foot 2, organisé au stade de la Beaujoire ou Marcel Saupin et réservé aux 15 clubs signataires ainsi qu'à quelques équipes constituées par l'Animation Sportive Municipale.

VJ31 Soutenir les acteurs locaux œuvrant en faveur du développement de « football et handicap » (Foot Fauteuil / Céci-Foot / Football Adapté).

## **Accompagner le développement de la pratique par des installations rénovées, modernisées et plus largement mutualisées**

### **I - Orientation générale**

VI Accompagner le développement de la pratique par des installations rénovées, modernisées et plus largement mutualisées

### **II - Objectifs opérationnels :**

VIK Améliorer et recenser les sites sportifs existants  
VIL Définir une politique d'usage des aires de jeux

### **III - Actions à réaliser :**

VIK32 Achever le programme pluriannuel lié aux opérations de création / rénovation des locaux de convivialité et des vestiaires.

VIK33 Poursuivre le programme pluriannuel de gros entretien des terrains stabilisés. (Prioritairement les terrains dédiés aux clubs non encore dotés de synthétiques) et adapter les périodes de travaux au calendrier.

VIK34 Finaliser les travaux de sécurisation et de lutte contre le vandalisme sur certaines plaines de jeux.

VIK35 Créer de nouveaux terrains synthétiques éclairés, en intégrant la notion de maillage territorial, de contexte social, d'expansion démographique, de coût d'opération, de structuration associative et de pleine emploi des installations.

VIL36 Réaffirmer la priorité d'usage des gazonnés et synthétiques pour les 15 clubs signataires du Plan Cité Foot 2.

VIL37 En lien avec le SEVE, étudier l'hypothèse d'intensifier l'utilisation hebdomadaire des terrains gazonnés (Septembre / Octobre / Avril / Mai / Juin).

## **Déterminer des objectifs sportifs compétitifs et intégrer les nouveaux modes de pratiques**

### **I - Orientation générale**

VII Déterminer des objectifs sportifs compétitifs et intégrer les nouveaux modes de pratique

### **II - Orientation Stratégiques**

VIIM Renforcer l'attractivité des clubs et la fidélisation des licenciés par une offre adaptée aux besoins exprimés.

VIIN Intégrer l'évolution des mentalités et des modalités de pratique.

### **III - Action à réaliser**

VIIM39 Valoriser financièrement et matériellement les performances sportives des équipes fanions et jeunes (état des lieux à réaliser).

VIIM40 Analyser les raisons de la chute du nombre de licenciés dans les catégories U15, U17, U19 – définir une stratégie pour l'enrayer (jour et horaire des rencontres).

VIIN41 Participer activement aux sollicitations liées à la mise en œuvre de la Copa Féminine (identification de manager Football Féminin) et assurer une veille relative aux initiatives de la Commission Départementale Féminine (tournoi foot féminin-janvier / Mangin Beaulieu, Fémi plage...)

VIIN42 Renforcer l'offre associative et sportive des clubs signataires afin d'atténuer la fuite des pratiquants loisirs et donc l'émergence / prolifération de nouvelles microstructures (Football consumériste / Football formation).

## Gestion du Plan

Un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des partenaires du plan de développement « Cité Foot 2 » sera constitué et aura comme principal objectif de s'assurer de la mise en œuvre du plan ainsi que de prendre toute décision permettant l'évolution qualitative du football à Nantes.

Ce comité de pilotage comprend un groupe de travail technique et un comité stratégique. La mission générale de coordination de « Cité foot 2 » est assurée par le responsable de la cellule animation de la direction des sports.

### **I - Le groupe de travail technique permanent :**

Un groupe de travail technique permanent est constitué de représentants nommément désignés par la FFF, la commission football de l'OMS et la Ville. Il est dirigé par le coordinateur général du projet.

#### **I.1 Rôle :**

Il veille à la mise en œuvre des actions prévues, il prépare le planning prévisionnel de l'occupation des équipements sportifs municipaux, il constitue le relais direct auprès de chacun des partenaires du projet, il produit le bilan annuel de la mise en œuvre au mois de mai de chaque année.

#### **I.2 Composition :**

Il est composé du coordinateur général et du responsable du suivi, des représentants de la commission football de l'OMS représentant les présidents de chaque club, de représentants du secteur fédéral.

#### **I.3 Fonctionnement :**

Il organise au moins quatre réunions ordinaires par saison et des réunions extraordinaires si la situation le nécessite.

### **II - Le comité stratégique**

Un comité stratégique piloté conjointement par la Ville, l'OMS et la FFF est constitué. Il est présidé par l'Adjointe au Maire déléguée aux sports.

#### **II.1 Rôle :**

Il assure le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du projet. Il valide le bilan annuel présenté par le groupe de travail technique au mois de juin de chaque année. Il assure la communication du bilan et anticipe les évolutions nécessaires.

#### **II.2 Composition :**

Il est composé de l'Elue aux sports, du président de l'OMS ou de son représentant, de représentants des instances fédérales, du directeur des sports, du coordinateur général du Plan.

#### **II.3 Fonctionnement :**

Il organise une réunion ordinaire par saison et des réunions extraordinaires si la situation le nécessite.

# L'ENGAGEMENT PLURIANNUEL

## I – Le financement du plan

La ville s'engage financièrement à hauteur de 80 000 euros maximum par saison sportive soit une enveloppe de 240 000 euros pour les 3 saisons sportives du plan (2009/2012)

### 1) SAISON 2009 / 2010 :

Pour la saison 2009 / 2010, la Ville maintient les subventions précédemment accordées aux clubs et calculées sur la base de l'atteinte des objectifs contractualisés

- AEP St Médard :	7670 €
- ACS Dervallières :	1490 €
- St-Joseph de Porterie Football :	6620 €
- CCS St Félix :	7280 €
- Don Bosco Sports Nantes :	7150 €
- ES Pin Sec :	3500 €
- Espérance St Yves :	3300 €
- FC toutes Aides :	2950 €
- JSC Bellevue :	3940 €
- La Mellinet :	11 100 €
- La St Pierre :	6230 €
- Métallo Sport :	7430 €
- Nantes sud 98 :	5600 €
- RACC :	2730 €
- Etoile du Cens :	3640 €

### 2) SAISON 2010 /2011

Concernant la saison sportive 2010 / 2011, il est décidé d'instaurer une part fixe et une part variable.

La part fixe représente 75% de l'enveloppe globale mobilisée sur la saison soit 60 000 € et le mode de répartition par club est le suivant :

- pour chaque club signataire, 50€ sont accordés par équipe engagée en championnat jeunes, départemental, régional ou loisir
- pour chaque club signataire, 10 € sont accordés par joueur/joueuse licencié(e) à la FFF

La part variable représente 25% de l'enveloppe globale soit 20 000 €. Le critère de répartition est le suivant :

- Attribution d'une subvention de 270€ par action mise en œuvre et figurant dans le plan de développement contractualisé
- Obligation faite à chaque club, lors de cette saison 2010 /2011, de réaliser 5 actions déclinant 3 orientations stratégiques au minimum.

L'atteinte de l'objectif de 75 actions mises en œuvre est donc demandé aux 15 clubs signataires.

Ces actions seront présentées par le Groupe de Travail Technique Permanent au Comité Stratégique qui en validera le subventionnement.

Au total et pour la saison 2010/2011, l'enveloppe globale allouée aux financements des parts fixe et variable ne pourra pas excéder la somme forfaitaire de 80 000 €

### **3) SAISON 2011 /2012 :**

Concernant la saison 2011/2012, maintien du dispositif de part fixe et part variable.

La somme relevant de la part fixe est portée à 48 000 € soit 60% du budget global consacré à cet exercice et sa ventilation se définit comme suit :

- pour chaque club signataire, 40 € sont accordés par équipe engagée en championnat jeunes, départemental, régional ou loisir
- pour chaque club signataire, 8 € sont accordés par joueur/joueuse licencié(e) à la FFF.

La part variable représente 40 % de l'enveloppe globale soit 32 000 €. Son mode de répartition est le suivant :

- Attribution d'une subvention de 270 € pour chaque action mise en œuvre et figurant dans le plan de développement contractualisé
- Obligation faite à chaque club, lors de cette saison 2011 /2012, de réaliser 8 actions déclinant 3 orientations stratégiques au minimum.

L'atteinte de l'objectif de 120 actions mise en œuvre est donc demandé aux 15 clubs signataires.

Ces actions seront présentées par le Groupe de Travail Technique Permanent au Comité Stratégique qui en validera le subventionnement.

Au total et pour la saison 2011/2012, l'enveloppe globale allouée aux financements des parts fixe et variable ne pourra excéder la somme forfaitaire de 80 000 €

## **II – Le rythme de versement des subventions**

La part fixe de la subvention liée à la saison 2010/2011 sera votée en 2 fois, à savoir 75% au Conseil Municipal d'octobre 2010 et 25 % au Conseil Municipal de janvier 2011.

Pour la saison 2011/2012, la subvention correspondant à la part fixe sera votée en une seule fois lors du Conseil Municipal d'Octobre 2011.

Concernant les parts variables, elles seront versées respectivement en juin 2011 pour la saison 2010/2011 et en Juin 2012 pour la saison 2011/2012.

Leur versement se déroulera donc à posteriori du déroulement des actions, après inventaires et évaluation de celles-ci par le Groupe de Travail Technique Permanent et le Comité Stratégique.

**N.B. : De plus les signataires s'engagent à respecter les clauses suivantes :**

### **ARTICLE 1 : COMMUNICATION**

D'une manière générale, les clubs de football nantais feront apparaître de manière distincte le soutien apporté par la Ville lors des actions d'information ou de promotion qu'ils mettront en œuvre, dans le cadre de l'ensemble des activités subventionnées.

Chaque club de football nantais s'engage en particulier :

- à faire mention du nom de Nantes dans l'appellation du club ;
- à apposer le logo de la Ville de Nantes sur l'ensemble de ses tenues de sport ;
- à faire mention du soutien de la Ville de Nantes sur tous ses supports de promotion (plaquettes, affiches, tracts, cassettes vidéo, CD Rom, sports radio, papier en-tête, sites Internet, etc.) ;
- à mettre en place une signalétique (panneaux, calicots, etc.) respectant la charte graphique de la Ville de Nantes sur le(s) site(s) des activités sportives ;
- à inviter la Ville de Nantes lors de toutes opérations spécifiques de communication, de relations presse et de relations publiques organisées par l'Association.

Les clubs de football nantais devront être en mesure de justifier de la bonne application des présentes dispositions. Pour les modalités de mise en œuvre, ils sont invités à prendre contact avec la direction des sports.

### **ARTICLE 2 : ASSURANCES**

Chaque club exerce les activités sous sa responsabilité exclusive.

Chaque club s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée. Il devra en outre être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

### **ARTICLE 3 : RESILIATION**

En cas de non-respect par l'un des clubs de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, la Ville pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation dans les conditions précitées implique la restitution des subventions versées par la Ville.

Fait en.... exemplaires, le

Pour la Ville, le Maire	Pour la Fédération Française de Football, le président	Pour l'Office Municipal du Sport, le président
Jean-Marc AYRAULT	Jean-Pierre ESCALETES	Gaëtan CHENARD
Pour l'ACS Dervallières, le président	Pour le RACC, le président	Pour Don Bosco Sports Nantes, le président
Nabii BOURACHID	Daniel CADIOT	Gilles VINET
Pour LE MS CHANTENAYSIEN, le président	Pour Saint-Joseph de Porterie Football, le président	Pour le CCS Saint-Félix, le président
Guy LE NAIR	Yves RETAILLEAU	Jean OLIVIER
Pour l'Espérance Saint-Yves, le président	Pour l'ES Pin-Sec, le président	Pour l'ES Cens Nord, le président
Pierrick Ragot	Romain RUIZ	Pierrick POULLAIN
Pour le FC Toutes Aides, le président	Pour la JSC Bellevue, le président	Pour l'AEP Saint Médard, le président
Benoit Veilhan	Daniel PRAUD	Bruno BELLET
Pour La Mellinet, le président	Pour la Saint-Pierre, le président	Pour Nantes-Sud 98, le président
Jean-Yves OLIVEIRO	Robert FIEGEL	Dominique GORAUD